



# Au fil des Gaves

N°9 Octobre 2010

## Bulletin d'information du contrat de Rivière du Gave de Pau

### 2010, année charnière : dernière année du Contrat de Rivière et préparation d'un Contrat de Bassin "Gave de Pau Amont" pour la période 2011-2015

Le Contrat de Rivière Gave de Pau Amont (65) s'achève fin 2010 après 8 années d'actions menées en faveur de notre bassin (qualité de l'eau, état physique et écologique des rivières, prévention contre les crues, valorisation touristique, sensibilisation à la protection des milieux, ...).

Afin de conserver la dynamique de concertation et de travail en commun engagée à l'échelle du bassin versant, il a été proposé à l'assemblée générale du Comité de Rivière du 27 mai 2010 de se prononcer sur le projet d'un nouveau Contrat de Bassin pour la période 2011-2015 : Il s'agit d'un outil de gestion intégrée de type "Contrat de Rivière allégé" mais toujours multithématique et pouvant être plus ciblé sur les problématiques spécifiques au territoire.



**Au vu du bilan positif de la démarche et des nombreuses actions restant à accomplir cette proposition a été votée à l'unanimité des personnes présentes.**



Un "appel à projets" a été envoyé en juillet 2010 aux acteurs du bassin, maîtres d'ouvrage potentiels d'actions (mairies, intercommunalités et autres partenaires : 120 courriers au total) afin d'élaborer un nouveau programme d'actions de 5 ans en faveur du bassin. Les porteurs de projets (études, travaux, aménagements, ...) ont ainsi répondu avec un délai maximal fixé au 30 septembre 2010. La fin de l'année 2010 sera consacrée à la finalisation de ce nouveau contrat avec, d'une part, une mise en cohérence des différents projets déposés auprès du SMDRA en partenariat avec les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département. Ce Contrat de

Bassin doit être compatible avec les nouvelles directives et politiques de l'eau et doit également répondre aux objectifs fixés par le SDAGE et le PDM (atteinte du bon état écologique en 2015).

Enfin, les plans de financement de ce programme d'actions seront étudiés avec les partenaires financeurs signataires du Contrat de bassin.

**Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière**  
**Laurence DUROT, Animatrice Contrat de Rivière**

■ **Editorial :**  
2010, année charnière ..... 1

■ **Animation territoriale Gaves** ..... 2

■ **Plan de gestion des rivières** ..... 3

■ **Travaux canyon du Cassiès** ..... 4

■ **Natura 2000 en Vallées des Gaves** ..... 5

■ **Journée Nature en Val d'Azun** ..... 6

■ **Validation du Docob Gaves et Infosite** ..... 7

■ **Actualités** ..... 8

Bulletin semestriel édité par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost.

Avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées

Tirage : 1500 exemplaires

Credit photos : SMDRA - Conception : Gilbert Noël  
District de publication : Laurence Durot



## Etat d'avancement de l'animation territoriale 2009-2010

### "Gestion intégrée de l'Eau - Bassin des Gaves"

#### Objectifs de la démarche

Au vu des partenariats interdépartementaux (64-65) créés dans le cadre de l'Action Test Toxiques Gaves de Pau et d'Oloron (animation portée par le SMDRA de 2006 à 2008), il a semblé opportun d'élargir la question de la gouvernance et de « l'après Contrat de Rivière » à l'ensemble du bassin des Gaves (qui comprend les sous-bassins des Gaves de Pau et d'Oloron).

C'est pourquoi le SMDRA est chargé, depuis mars 2009, d'animer une démarche de concertation sur la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin des Gaves. Cette animation s'inscrit dans le cadre de l'avenant au Contrat de Rivière Gave de Pau et a été lancé avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des deux régions concernées (CR Midi-Pyrénées et CR Aquitaine).

#### Étapes de la concertation

Dans un premier temps, il s'est agi d'informer l'ensemble des acteurs du bassin sur les objectifs de la démarche (collectivités et usagers). Parallèlement, différentes réunions de préparation ont rassemblé les principaux acteurs (collectivités, Agence de l'Eau, Etat, Conseils Généraux...) afin de définir la méthodologie de travail. Il a entre autre été décidé de ne pas engager la démarche sur le bassin du Gave d'Oloron.

Afin d'amorcer la réflexion sur la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin du Gave de Pau, **deux journées thématiques** se sont tenues à Pau fin 2009, dont les objectifs ont été :

- > d'informer les collectivités sur les dispositifs existants en présentant un comparatif des différents outils de gestion intégrée : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Contrat de Rivière et le Contrat de Bassin (nouvel outil mis en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2010).
- > de mettre en avant les témoignages des maîtres d'ouvrages afin de favoriser les échanges entre les acteurs des trois départements du bassin (40, 64, 65).

**Une réunion de restitution**, organisée à Pau le 29 avril dernier, a permis de dresser le bilan de ces deux journées thématiques :

- > la mise en place d'un outil de gestion intégrée est apparue prématurée sur le territoire, la volonté des élus des Pyrénées-Atlantiques étant de fédérer progressivement les maîtres d'ouvrage du bassin (réorganisation de la maîtrise d'ouvrage "rivière" en cours sur le 64, initiée par le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau - SIGAP).
- > sur la partie amont des Hautes-Pyrénées, la priorité est de donner suite à la dynamique du Contrat de Rivière Gave de Pau (échéance en 2010) dont le bilan positif est partagé par tous les partenaires.

Afin de développer et de pérenniser l'échange d'expériences, tant du point de vue de la gouvernance que d'un point de vue technique, le SMDRA a proposé la **mise en place d'actions interdépartementales**, l'objectif étant de privilégier une approche plus concrète de la « gestion intégrée de l'eau » (mise en place d'actions opérationnelles). La proposition a été soumise pour consultation à l'ensemble des acteurs du bassin du Gave de Pau (collectivités et usagers).

Le 23 août dernier, un groupe de travail a réuni les acteurs du bassin favorables à cette initiative afin de préciser le programme d'actions.

#### Actions à venir

Deux **groupes de travail** sont prévus le **8 novembre prochain**, à Pau, afin d'envisager la **mise en œuvre des actions proposées** (portail internet, organisation de journées d'échanges, lancement d'études à l'échelle du bassin, ...).

L'ensemble des acteurs du bassin ont été informés, par courrier, du calendrier de l'animation et sont invités à participer à ces groupes de travail.

#### Cadre réglementaire

L'UHR (Unité Hydrographique de Référence) des Gaves est identifié dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 comme un des "territoires où il est important d'initier des SAGE au plus tard en 2015 (...) pour amorcer une dynamique de gestion collective".



A télécharger sur le site du SMDRA : le QUID des outils de gestion intégrée.



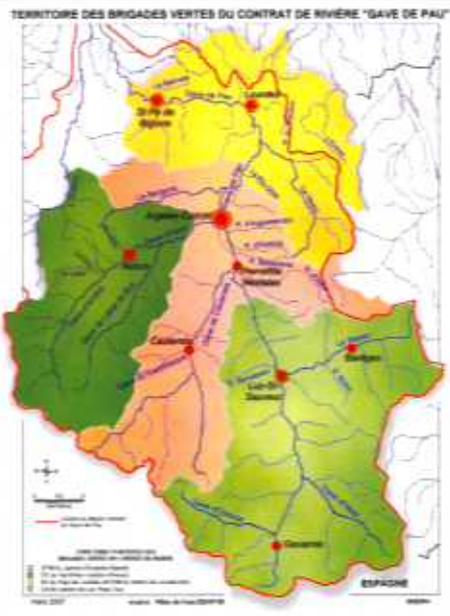
# Révision du plan de gestion des rivières du bassin du Gave de Pau Amont

## Bilan des travaux en rivière de 2002 à 2010

Dans le cadre du Contrat de Rivière du Gave de Pau (2002-2007), un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation des rivières avait été défini, avec les objectifs suivants : réhabilitation des milieux aquatiques et de la ripisylve, prévention contre les risques liés aux crues et valorisation paysagère et touristique.

Priorité du Contrat de Rivière et de son avenant 2008-2010, les travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau ont ainsi été effectués depuis 2002 par les 4 brigades vertes réparties au niveau des sous-bassins.

## Un nouveau plan de gestion des rivières à définir



Afin de donner suite au Contrat de Rivière Gave de Pau, dont l'avenant s'achève fin 2010, le Comité de Rivière a voté pour la mise en place d'un Contrat de Bassin (nouvel outil contractuel type « Contrat de Rivière » mis en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2010) pour la période 2011-2015.

Dans le cadre de ce nouvel outil, il paraît opportun, après 8 années d'intervention sur les rivières du bassin, de lancer une phase d'évaluation du travail réalisé afin de réfléchir, avec l'ensemble des acteurs concernés, aux nouveaux enjeux et à l'évolution des modes d'intervention.

Cette concertation vise à définir un nouveau plan de gestion des rivières du bassin du Gave de Pau pour les années à venir (nature des interventions, périmètre, organisation, compétences...) dont l'enjeu est de mettre en cohérence le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, la satisfaction des usages et les politiques d'aménagement du territoire.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne propose ainsi de mettre en œuvre une démarche pour concilier d'une part, l'obligation faite à l'État d'atteindre les objectifs de la DCE et, d'autre part, la libre adhésion/participation des gestionnaires locaux, en fonction de leurs propres intérêts.

## Objectifs

Au niveau des Vallées des Gaves, la révision du plan de gestion des rivières poursuit les objectifs suivants :

- > mener une démarche structurée et cohérente qui aide les maîtres d'ouvrages et leurs techniciens à prendre en compte l'hydromorphologie et les objectifs du SDAGE 2010 - 2015 dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau,
- > fournir aux différents partenaires un support d'analyse et d'évaluation de la gestion adoptée par les maîtres d'ouvrages, afin d'adapter leurs modalités d'accompagnement et leurs aides.

### Les étapes de la démarche

- **PHASE 1** : état des lieux (diagnostic réactualisé du bassin) et évaluation du travail réalisé.
- **PHASE 2** : appropriation des éléments de connaissance par les élus, hiérarchisation des enjeux et choix des actions.
- **PHASE 3** : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et définition du suivi-évaluation.

**Il est prévu de lancer la phase 1 dès la fin de l'année pour valider d'ici fin 2011 le nouveau plan de gestion des rivières sur le bassin du Gave de Pau.**

### BILAN chiffré des travaux en rivière

**370 km** de cours d'eau restaurés dont :  
> 216 km réhabilités  
> 158 km entretenus

**14 500 jours** ouvriers travaillés

Environ **2 millions d'euros** sur 10 ans

Une équipe aujourd'hui constituée de **3 techniciens** rivière et d'une **trentaine d'agents**

### Rappel réglementaire

En octobre 2004, un Arrêté Préfectoral de DIG a été pris, permettant aux "brigades vertes" d'intervenir sur les principales rivières du bassin en se "substituant" aux propriétaires riverains sur la période 2004-2009 (5 ans). Cette DIG a été prolongée par arrêté préfectoral du 11 février 2010 pour 5 années supplémentaires (2010 - 2014).



## Travaux de mise en sécurité du canyon de Cassiès suite aux dégâts de la tempête XYNTHIA : une action de coopération exemplaire entre fédérations sportives, professionnels et collectivités locales



En février 2010, la tempête Xynthia a provoqué la chute de nombreux arbres au niveau des gorges du Cassiès, situées sur le territoire du Val d'Azun, sur les flancs du col du Soulor (vallée de l'Ouzom à la limite des Pyrénées-Atlantiques) sur la commune d'Arbéost. Certains d'entre eux gênaient ainsi la progression pour les activités de Canyoning au niveau des cascades notamment.

Le 10 juin 2010, une action de déboisement partenariale a été menée dans ce canyon, organisée par la Commission Canyon Interfédérale des Hautes-Pyrénées en collaboration avec la brigade verte du Val d'Azun. Cette brigade verte, chargée de l'entretien des rivières du bassin, est portée par la Communauté de Communes du Val d'Azun dans le cadre du Contrat de Rivière Gave de Pau.

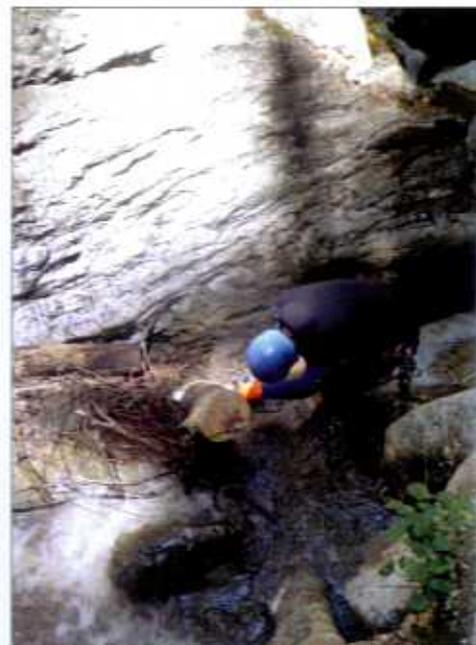
Une descente de reconnaissance avait été organisée, en préalable de cette intervention, le 30 avril 2010 entre professionnels du canyoning et techniciens de la CC du Val d'Azun. Cette première descente a permis d'évaluer les besoins logistiques pour organiser au mieux cette opération de nettoyage.

Pour cette action commune, des professionnels de la descente de canyon, des membres de la Fédération Française de la Montagne Escalade (FFME), de la Fédération Française de Spéléologie (FFS) ainsi que de la brigade verte du Val d'Azun ont uni leurs efforts pour mettre en sécurité cette partie de rivière très fréquentée par les adeptes du canyoning. La brigade verte a notamment mis à disposition un agent ainsi que des tronçonneuses pour effectuer ce travail.



Sur le parcours des 6 cascades, les troncs qui s'étaient déposés lors de la tempête et qui gênaient le passage, ont été traités. Le profil du cours d'eau ne permettant pas l'évacuation des bois, les troncs, une fois débités, ont été remontés dans des endroits protégés des hautes eaux pour éviter qu'ils ne provoquent, en période de crue, des embâcles dangereux à l'intérieur du canyon.

Pour information, un arbre de belle taille à l'entrée des gorges, mais ne gênant pas la progression, a été traité cet été par la Communauté de Communes du Val d'Azun.



Michaël SANSAS, Technicien de Rivière, Val d'Azun

## Projet "Gallego du gave" :

*un chantier éducatif organisé en juillet 2010 en partenariat avec la brigade verte d'Argelès-Gazost sur le Gave de Pau*

Porté par l'APS 65 (Association de Prévention Spécialisée), association d'insertion pour jeunes en difficulté, en collaboration avec le club Stadoceste Tarbais de Canoë-Kayak, la MJC d'Aureilhan et le centre social de Huesca, ce projet éducatif (reconduit pour la troisième année consécutive) visait les objectifs suivants : la prévention contre la délinquance, l'éco citoyenneté, la coopération transfrontalière avec l'Espagne et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Hormis la visite de sites phares des Hautes-Pyrénées (Pic du midi, Haras de Tarbes, ...) et la pratique ludique de sports d'eaux vives sur le gave notamment, cette année les jeunes adolescents (haut-pyrénéens et espagnols) ont participé à certains travaux de gestion courante des cours d'eau du bassin du gave de Pau.



En effet, dans le cadre du Contrat de Rivière, les responsables de ce projet ont sollicité la coopération du SYMIHL (Syndicat Mixte du Haut Lavedan), structure porteuse de l'entretien des cours d'eau sur le territoire du canton d'Argelès-Gazost, pour organiser en juillet 2010 un chantier éducatif sur les berges du gave de Pau.



Ce chantier organisé sous la forme de trois demi-journées (du 5 au 7 juillet 2010) a été encadré par le "technicien rivière" du SYMIHL (Rémi DUMONT) et les éducateurs des diverses structures participantes (APS 65, club Tarbais de Canoë-Kayak, MJC d'Aureilhan et le centre social de Huesca).

Ces 3 demi-journées ont permis à la trentaine d'adolescents présents de réaliser des travaux d'entretien sur les berges du gave de Pau adaptés à un public jeune. Ce chantier avait pour objectif de les sensibiliser aux problématiques de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques comme les problèmes de pollution physiques (décharges sauvages et déchets flottants) et la lutte contre les espèces végétales envahissantes qui colonisent les berges de nos cours d'eau (buddleia, renouée, ...).

Ces objectifs se sont traduits par les actions suivantes :

- > La coupe et le brulage sur des sites adaptés de massifs de buddleias et de renouée du Japon.
- > La collecte et l'évacuation des déchets plastiques et ferreux tout au long des berges du gave aux abords de la ville d'Argelès-Gazost.
- > Une opération de réouverture d'un bras secondaire du gave a aussi été entreprise de façon manuelle afin de sensibiliser les adolescents à l'importance de la diversité des faciès d'écoulement de l'eau au sein du lit mineur des cours d'eau.

Ce chantier a été clôturé par un pique-nique très convivial au bord du gave.



*Rémi DUMONT, Technicien de Rivière*

## Journée d'initiation à la pêche en Val d'Azun

Une animation de découverte de la pêche pour les enfants a été organisée, le 2 juin 2010, par la Communauté de Communes du Val d'Azun, en collaboration avec l'AAPPMA (association de Pêche) du Val d'Azun dans le cadre des "Journées Nature Midi-Pyrénées 2010".



Cette demi-journée d'animation s'est déroulée sur la laquette près de la piscine municipale d'Arrens-Marsous pour les enfants de moins de 12 ans. Pour l'encadrement des 12 enfants (de 4 à 9 ans) participant à cette animation, le Technicien Rivière de la CCVA, Michaël SANSAS, a été bien épaulé par l'AAPPMA qui était venue en nombre avec 6 personnes : son Président, M.LAUGA et 5 bénévoles de la société de pêche.

L'AAPPMA a fourni le matériel (cannes à pêche), pour ceux qui n'en avaient pas, ainsi que les appâts. Le matin l'AAPPMA a procédé à un lâcher de truites fario. Ainsi, chaque enfant a pu repartir avec ses prises et un diplôme du "Parfait Pêcheur".

Cette initiation à la pêche s'est déroulée avec un temps idéal (soleil) et dans la bonne humeur. Tous les enfants étaient accompagnés de leurs parents et tous étaient ravis. La seule condition était bien sûr le respect de la réglementation et donc de se munir d'un permis de pêche obligatoire (permis pour les - de 12 ans à 2 euros seulement !)



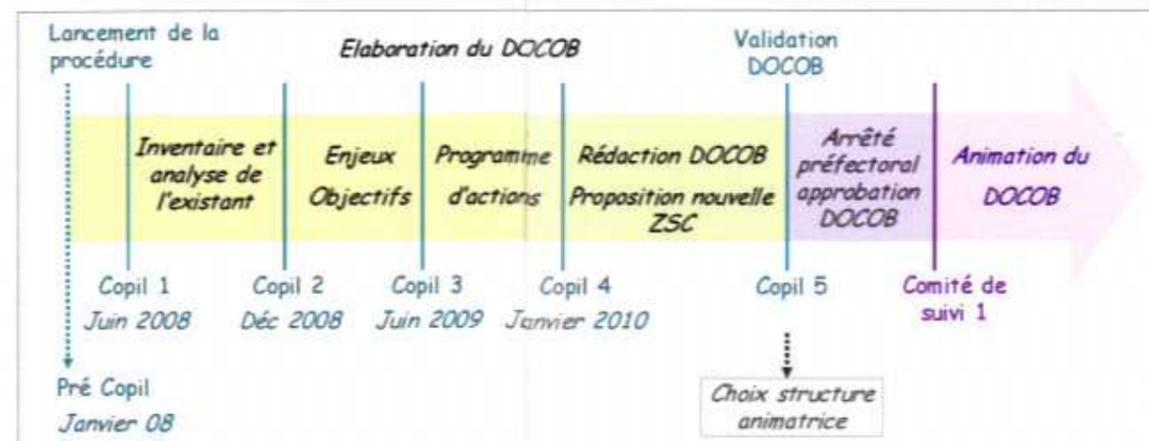
Michaël SANSAS, Technicien de Rivière

## Document d'Objectifs du site Natura 2000 " Gave de Pau et de Cauterets" : validation par arrêté préfectoral du 30 août 2010

Ce site s'étend sur 26 communes du département des Hautes-Pyrénées. Sa superficie totale est de 357 hectares, pour un linéaire de cours d'eau d'environ 60 kilomètres.

Il est constitué de deux entités :

- un réseau linéaire de gave qui a été sélectionné pour sa capacité d'accueil du saumon (restauration en cours),
- des gorges étroites et fraîches assez escarpées avec des forêts jeunes à grande diversité spécifique en arbres à feuilles caduques (tilleuls, frênes, érables, chênes).



### Inventaire des habitats et espèces

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 30 habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site, dont 6 sont prioritaires. Parmi ces habitats, on trouve : des landes et pelouses (11), des tourbières et des sources (3), des habitats d'eau douce (7), des éboulis, parois et rochers (5), ainsi que des forêts (4). Cette diversité importante s'explique par l'hétérogénéité du site d'amont en aval (gorges, cascades, rapides, profonds...).

Ce site abrite également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (10). Parmi elles, le saumon atlantique, le chabot, la lamproie de Planer, l'écrevisse à patte blanche, la loutre, le desman des Pyrénées, deux espèces de chauves-souris et des insectes.

### Programme d'actions du DOCOP

Le programme d'actions a pour but de répondre aux objectifs de gestion préalablement définis. Il se présente sous forme de "fiches action" qui sont hiérarchisées selon leur priorité d'exécution (de 1 à 3 : de la plus urgente à la moins urgente).

Les fiches actions sont classées selon quatre thèmes : gestion des habitats, suivi et amélioration des connaissances, communication et information, animation.

### Zoom sur quelques actions phares :

#### Etude de la dynamique fluviale

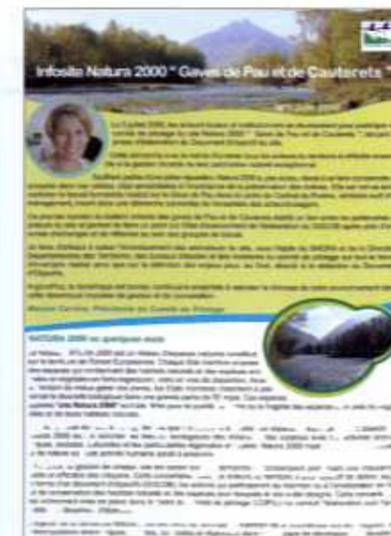
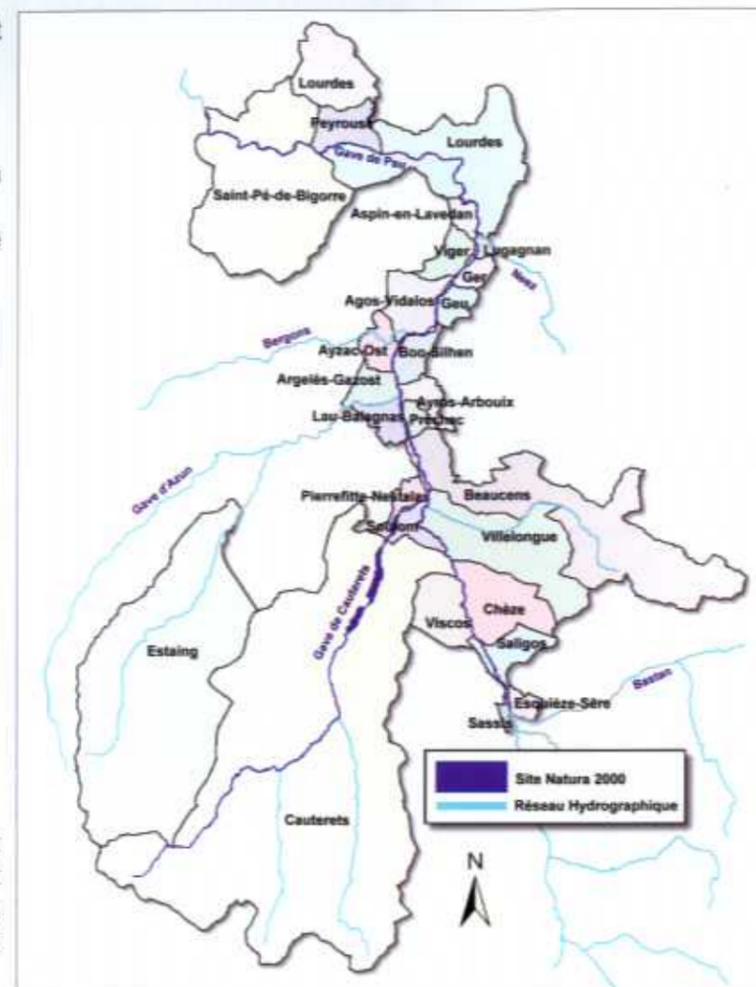
Le but est de comprendre le fonctionnement dynamique des Gaves pour être en mesure d'élaborer un programme d'actions efficaces sur l'ensemble du site Natura. Cette étude est un préalable à l'action de restauration de la dynamique fluviale (capacités de divagation et d'inondation) permettant de gérer les transports solides, la qualité et la quantité de la ressource en eau dans la nappe, et de préserver la dynamique écologique (substrat favorable au frai, alimentation des zones humides ...). Cette action sera menée par le SMDRA, en collaboration avec les Brigades Vertes du Bassin. L'action de restauration pourra faire l'objet de Contrats Natura 2000.

#### Restaurer les habitats et populations de saumon

Cette action consiste, dans un premier temps, à mener des études de localisation de frayères potentielles et de qualité de substrat, en complément des études menées par la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées. Sur cette base, un plan de restauration des frayères ainsi qu'un protocole de suivi pourront être proposés. Les changements attendus sont l'amélioration de l'état des populations et la reproduction des saumons sur les Gaves.

Cette action sera portée conjointement par MIGRADOUR, le SMDRA, la Fédération de Pêche ainsi que l'Institution Adour, et pourra faire l'objet d'un Contrat Natura 2000. La restauration des frayères est indissociable des efforts à mener sur l'amélioration de la dynamique fluviale, de la continuité écologique, de la qualité de l'eau et des débits.

Les actions essentielles d'animation, de sensibilisation et de formation seront menées tout au long du projet par le SMDRA, en tant que structure animatrice, Hélène SAZATORNIL étant chargée de mission Natura 2000.



Pour plus de détails, l'infosite n°1 du site 'gaves de Pau et de Cauterets' est disponible dans les mairies concernées.

## Nouvel arrêté préfectoral pour renouveler la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux d'entretien des rivières du bassin

Depuis 2002, dans le cadre du Contrat de Rivière Gave de Pau, 4 brigades vertes, réparties par sous-bassins versants, réalisent un travail très important de réhabilitation et d'entretien de nos rivières (près de 370 km de cours d'eau restaurés).

Ces brigades vertes sont portées par le Syndicat Mixte du

Haut Lavedan (canton d'Argelès-Gazost), le SIVOM de Lourdes-Est (Pays de Lourdes), la Communauté de Communes du Val d'Azun et la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (Pays Toy).

La DIG permet aux collectivités locales de se substituer aux propriétaires riverains pour effectuer un travail d'entretien cohérent et efficace.

La surveillance régulière des rivières du bassin et le retour d'expérience des techniciens rivière ont mis en évidence la nécessité de pérenniser ces actions par une gestion et un suivi régulier de l'ensemble des cours d'eau du réseau hydrographique du bassin.

**C'est pourquoi un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 11 février 2010 et ce pour la période 2010 - 2014.**

*Laurence DUROT, Responsable Contrat de Rivière Gave de Pau*



## Inauguration du site Internet : "Natura 2000 en vallées des gaves"

Un nouveau site Internet entièrement consacré aux 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves est né depuis mai 2010.

Cette initiative innovante en vallées des gaves résulte de la volonté d'appropriation par les élus de la démarche Natura 2000 et de la nécessité de communiquer : Natura 2000 est en effet un vecteur de valorisation touristique de nos sites naturels d'exception.

Ce site Internet a été élaboré par le SMDRA en collaboration avec l'ensemble des animateurs des sites Natura de nos vallées : les présidents des COPIL Natura 2000, les animateurs des divers sites, ainsi que l'Etat, qui soutient fortement ce projet à hauteur de 80 % d'aides.

Nous vous invitons à le découvrir : <http://valleesdesgaves.n2000.fr>



*Laurence DUROT, Responsable Pôle Environnement du SMDRA*

**Ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions intégrer vos questions ou remarques aux prochains numéros :**

**SMDRA** Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost  
4, rue Michelet 65 100 LOURDES

☎ : 05 62 42 64 98    📠 : 05 62 42 63 59    @ : [contratderiviere@smdra.fr](mailto:contratderiviere@smdra.fr)  
site internet : [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com) , rubrique "Contrat de Rivière"